

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 25 portant classement au titre des monuments historiques de la grue Titan 5/13 t., dite grue Noire, conservée sur le site des anciens Chantiers navals Dubigeon, quartier du Bas-Chantenay à Nantes (Loire-Atlantique)

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2025-24 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture ;

Vu l'arrêté en date du 17 octobre 2018 portant inscription au titre des monuments historiques de la grue Noire des anciens Chantiers Dubigeon et ses accessoires (rails et portique en béton), sise sur le site de Chantenay à Nantes (Loire-Atlantique) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du portique de la grue Noire des anciens Chantiers navals Dubigeon à Nantes (Loire-Atlantique) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 avril 2018 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 23 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Nantes en date du 29 juin 2018 portant adhésion au classement de la commune propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire du patrimoine industriel, scientifique et technique, un intérêt public, en raison de son excellent état d'authenticité, de son importance historique et technologique majeur et en tant que témoignage de l'activité des chantiers navals de Nantes,

Arrête :

Article 1^{er} : Est classée au titre des monuments historiques la grue Titan roulante marteau 5/13 tonnes, dite grue Noire, des anciens chantiers Dubigeon, construite en 1953, d'après le modèle d'une grue construite en 1943, par la société Joseph Paris, pour les Chantiers navals Dubigeon, acier peint ; hauteur : 26,5 mètres ; poids : 110 tonnes, appartenant à la Ville de Nantes, n° SIRET 214 401 093 00015, et conservée sur le site des anciens Chantiers Dubigeon, quartier du Bas-Chantenay à Nantes (Loire-Atlantique)

Article 2 : Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne l'objet mobilier classé, à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 17 octobre 2018 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 4 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2025

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,



Isabelle CHAVE